

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE

délibération :
2017_5_8

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 7

Votants : 7

L' an deux mille dix sept , le mardi 12 septembre à 18 h 30, le Conseil Communal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Date de convocation du : 01 Septembre 2017

Présents : Monsieur LIOT Gérard, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Madame BIRONNEAU Marylène, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur BERGER Xavier, Madame BERTHEBAUD Anne, Monsieur CHAMBRE Damien

Absent(s) : Monsieur LEGEAY Nicolas, Madame COUSSAUD Béatrice, Madame GUILLON Sèverine

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Madame Marlyse GUILBAUD

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la convention d'utilisation des installations du Centre de NAUTILIS pour l'école élémentaire d'Aussac-Vadalle année 2017/2018.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte les conditions de la convention d'utilisation des installations du Centre NAUTILIS;
- Autorise M. le Maire à signer la convention de NAUTILIS

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.
En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 12/09/2017, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jours que ci-dessus.
Au registre sur les signatures pour copies conformes,
Le Maire,
Gérard Liot